

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE

La Rochelle, le 0 5 JUIL 2017

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
RELATIONS
AVEC
LESCOLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALE

Commune de Chatelaillon-Plage

ARRÊTÉ nº 17-1318

portant déclaration d'utilité publique le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage Secteur "Angoute" et cessibilité de l'emprise nécessaire

Le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'État dans le département

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L1, L121-1 à L121-5, L132-1 à L132-4, R121-1 et R132-1 à R132-4;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L221-1 et suivants L300-1;

Vu la circulaire UHC/IUH1 n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle du 18 décembre 2014, sollicitant l'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Châtelaillon-Plage;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-1955 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire conjointe, relative à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage, sur la commune de Châtelaillon-Plage;

Vu les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire transmis par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle;

Vu les rapport et avis présentés par le commissaire enquêteur le 4 février 2017;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, du 13 avril 2017, confirmant la demande de déclaration d'utilité publique du projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Chatelaillon-Plage au lieu-dit "Angoute", l'emprise parcellaire du projet mis à l'enquête publique, autorisant son Président ou son représentant à signer les actes et tout autre document à intervenir et imputant les dépenses sur le budget prévu à cet effet;

Vu le courrier du Président du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, en date du 26 avril 2017, de transmission de la délibération du 13 avril 2017;

Vu les pièces indiquant que les formalités de publicité, d'affichage et de notification ont été effectuées conformément à la réglementation en vigueur;

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, adopté le 19 décembre 2008 (PLH 2009-2014), donnant aux communes de nouveaux moyens pour développer l'offre de logements, en particulier social;

Vu l'avis de la Sous-Préfète de Rochefort en charge du suivi des dossiers d'accueil des gens du voyage;

Considérant qu'il convient d'augmenter la capacité d'accueil des gens du voyage sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle et ainsi permettre à la commune de Châtelaillon-Plage, dont la population communale est supérieure à 5000 habitants, de respecter la réglementation en matière d'accueil des populations non sédentaires;

Considérant que le projet permettra de répondre aux objectifs du troisième schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Charente-Maritime, établi pour la période 2010-2016 en application de la Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000;

Considérant que l'emprise parcellaire définie pour le projet comprend l'emprise nécessaire aux emplacements créés et un espace complémentaire, afin d'aménager le pourtour de l'aire d'accueil par des noues paysagères;

Considérant que ces noues paysagères permettront de traiter les eaux pluviales et également l'insertion dans le site de l'aire d'accueil par la plantation de végétaux contribuant à atténuer les nuisances sonores du rond-point proche;

Considérant que ce rond point, relié à l'échangeur de la RD137, permet une desserte du site nécessaire au niveau des transports scolaires et du ramassage des déchets et également une accessibilité facilitée des caravanes;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime;

ARRÊTE

Article 1 : Est déclarée d'utilité publique la maîtrise foncière au lieu-dit "Angoute", sur la commune de Chatelaillon-Plage, dont le périmètre figure en annexe 1.

Article 2: La Communauté d'Agglomération de La Rochelle est autorisée à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation l'emprise nécessaire dans un délai de 5 ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 : Est déclarée cessible au profit de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle :

- l'emprise, d'une superficie de 6500m², de la parcelle cadastrée section D numéro 495 d'une superficie totale de 14 557 m²

telle qu'elle figure en annexe 1 et dont les propriétaires sont mentionnés en annexe 2.

Article 4: Le présent arrêté sera affiché en mairie de Chatelaillon-Plage et publié par tout autre moyen en usage dans cette commune. Un certificat établi par le Maire attestera de l'exécution de cette formalité.

Il sera en outre notifié par les soins du Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle aux propriétaires de la parcelle concernée.

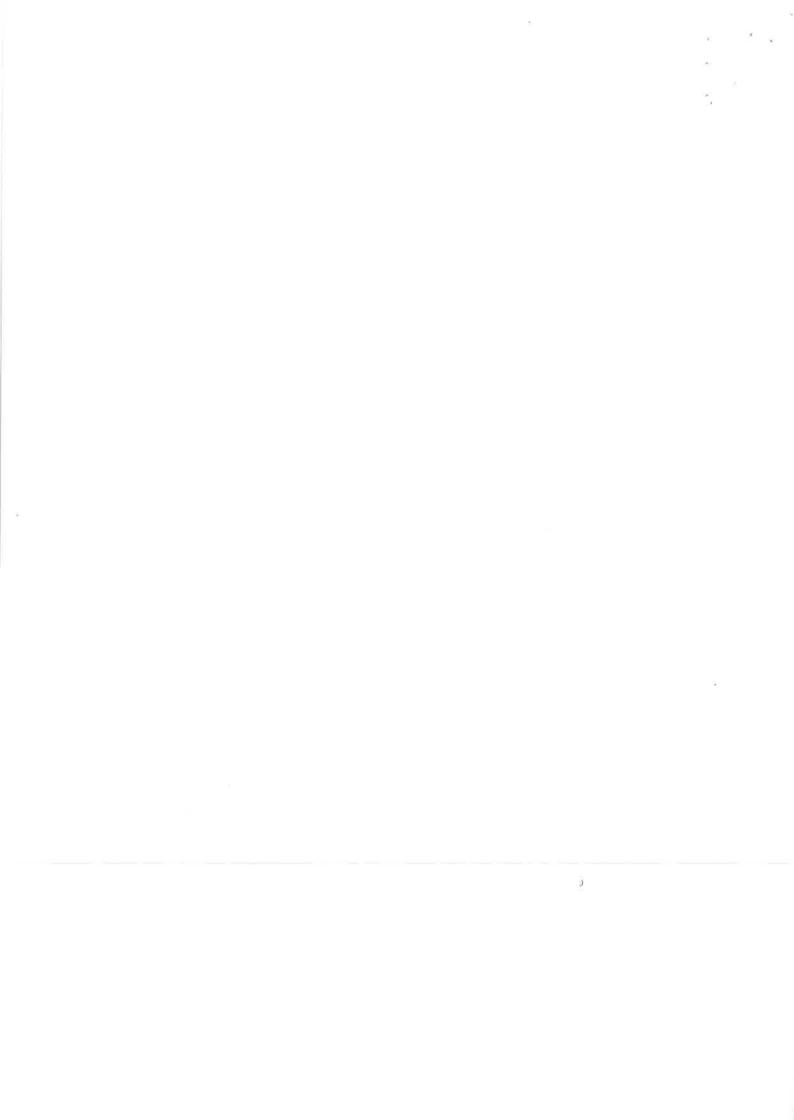
Article 5: Toute personne intéressée qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif de Poitiers (15 rue de Blossac - BP 541 - 86020 - Poitiers cedex) d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime, le Maire de Chatelaillon-Plage, le Président de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture par les soins du Préfet.

La Rochelle, le 05 JUIL. 2017

Le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'État dans le département,

Michel TOURNAIRE



ETAT PARCELLAIRE

COMMUNE DE CHATELAILLON-PLAGE (Section D)
Aire d'accueil des gens du voyage

Lieu di Section N° Surface Emprise H Angoute D 485 14.557 m² 6.500 m² 6.500 m² (17) L'Aline (17) 17340 YVES 1	Nom et Adresse des propriétaires	Hériters		12000	CADASTRE	RE	Surface a	Surface après division	
Angoute D 495 14 557 m² 6 500 m² Madame LIGONNIRER Violette, Aline fereurant Le Chabourne des Controller Le Chabourne denneurant Le Chabourne	après recherche auprès du Service du Cadastre	prėsumės	Lieu dit	Section	.N	Surface	Emprise	Hors emprise	
Madame LIGONNIERE Violette, Aline nete is 18 novembre 1922 à Ch-UARRON (17) deneurant le Chabourne deneurant le Chabourne deneurant le Chabourne descente Langua Madame LIGONNIERE Andalou niè e 7 mars 1954 à Ch-GRRON (17) Celibabile majeu niè e 7 mars 1954 à Ch-GRRON (17) Celibabile majeu niè e 195 à Ch-GRRON (17) Celibabile majeu niè e 21 discembre 1955 à PUYRAVALUT (85) denneurant Pressignat 4220 s'OUILAC Madame LIGONNIERE Manon niè e 195 novembre 1957 à PUYRAVALUT (85) denneurant Pressignat 4220 s'OUILAC Madame LIGONNIERE Fabre niè le 14 janvier 1954 à LA ROCHELLE (17) denneurant Fondentad denneurant Fondentad 17770 SANIT BRIS DES BOIS Monsieur LIGONNIERE Painets niè le 14 janvier 1954 à LA ROCHELLE (17) denneurant Pondentad 17770 SANIT BRIS DES BOIS Madame LIGONNIERE Painets denneurant le Chabourne denneurant le Chabourne denneurant le Chabourne	Monsieur LIGONNIERE Ali, retraîté né le 28 janvier 1932 à PUYRAVAULT (85) divorcé de Mme SARRAUD Jeannine demeurant la Butte d'Angoute 17340 CHATELALLON-PLAGE		Angoute	۵	485	14 557 m²	6 500 m²	8 057 m²	
Monsieur LiGONNIERE Andalou ne le 7 mars 1954 à CHARRON (17) cléibadaire majeur cléibadaire majeur demeurant 1, rue des 3 canons 17340 YVES Madame LIGONNIERE Manon née le 75 tideembre 1856 à PUTRAVAULT (85) doncie de M. FERNAND Rober Nadame LIGONNIERE Fabrice née le 25 novembre 1957 à PUTRAVAULT (85) épouse de M. FERNAND Rober née le 25 novembre 1957 à D-PTRAVAULT (85) épouse de M. FERNAND Rober née le 14 janvier 1964 à LA ROCHELLE (17) doncée de Mine Faringer Entire né le 14 janvier 1964 à LA ROCHELLE (17) doncée de Mine Tampoise ROUSSEAU demeurant Fondermaid 17770 SANT BRIS DES BOIS Monsieur LICONNIERE Paintée née 2 in mai 1965 à LA ROCHELLE (17) dépouse de Mine Christine TURQUIER 17720 LONGEVES 17720 LACHAPELLE (17) espouse de M. Theiry PATIRAL demeurant Le Chabournac 6220 LACHAPELLE-AUZAC	Madame SARRAUD Jeannine, nee le 29 septembre 1932 à CHARRON (17) divorcée de M. LIGONNIERE Ai Gemeurant de son vivant la Butte d'Angoule 17340 CHATELAILLON-PLAGE Arcénte le 2 févrise 2013	Madame LIGONNIERE Violette, Aline née le 18 novembre 1952 è CHARRON (17) épouse de M. MONDORY Michel demeurant Le Chabournac 46200 LACHAPELLE-AUZAC							
PAVAULT (85) PAVAULT (85) PAVAULT (85) FELE (17) SSEAU LLE (17) UIER	å LACHAPELLE-AUZAC (46)	Monsieur LIGONNIERE Andalou në le 7 mars 1954 a CHARRON (17) célibataire majeur demeurant 1, rue des 3 canons 17340 YVES							
RAVAULT (85) FE HELLE (17) SSEAU LLE (17) UIER		Madame LIGONNIERE Manon née le 21 décembre 1955 à PUYRAVAULT (85) divorcée de M. PINOCHEAU Jean-Paul demeurant Pressignac 46200 SOUILLAC							
HELLE (17) SSEAU LLE (17) UIER LLE (17)		Madame LIGONNIERE Josée née le 29 novembre 1957 à PUYRAVAULT (85) épouse de M. FERNAND Robert demeurant 41, rue de Beauséjour 17137 L'HOUMEAU							
LLE (17) UIER LLE (17)		Monsieur LIGONNIERE Fabrice né le 14 janvier 1964 à LA ROCHELLE (17) divorcé de Mme Françoise ROUSSEAU demeurant Fondrenard 17770 SAINT BRIS DES BOIS							
ELLE (17)		Monsieur LIGONNIERE Thierry né le 21 mai 1965 à LA ROCHELLE (17) séparé de Mme Christine TURQUIER demeurant 19, rue d'Auvergne 17230 LONGEVES						Vu pour être	Vu pour être annexé à mon arrêté
		Madame LIGONNIERE Paméta née le 29 juin 1967 à LA ROCHELLE (17) épouse de M. Thierry PATURAL demeurant Le Chabournac 46200 LACHAPELLE-AUZAC						n°17-/348 Le Se chargé de l'a dans	n°17-1318 duo6/04/2014 Le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'État dans le département,
								Miche	Michel TOURNAIRE